

L'élection présidentielle de mai 2017 et les législatives qui ont suivi ont marqué un profond bouleversement dans le monde politique français et dans la vie de la République. Les partis politiques traditionnels sont fragilisés et de nombreux représentants de la société civile, pour la plupart novices en politique, ont rejoint les rangs de l'Assemblée nationale.

À travers ces élections, les Français ont témoigné de leur volonté de renouvellement.

Dans ce contexte, l'économie sociale et solidaire a toute sa place dans la mandature qui s'ouvre. Économie de proximité, génératrice d'activités et d'emplois non délocalisables et répondant à un impératif d'intérêt général et de cohésion sociale, il est certain que ses acteurs, et en particulier ses employeurs, auront un rôle central à jouer.

En tant qu'organisation patronale multiprofessionnelle, l'UDES entend travailler étroitement avec les pouvoirs publics, les partenaires sociaux et au sein des instances dans lesquelles elle siège afin de porter haut la voix des employeurs de l'économie sociale et solidaire et de défendre les valeurs du secteur. Du reste, l'Union appelle le Gouvernement à transformer l'essai sur la place de l'UDES dans les instances du dialogue social. Elle demande notamment son entrée au sein de la CNCC (Commission nationale de la négociation collective) et dans les instances de la protection sociale.

Dans le cadre du projet de réforme du marché du travail et de la préparation des ordonnances, l'UDES a rencontré le Premier ministre, Édouard Philippe, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, puis des membres de son cabinet sur les différents axes de la feuille de route du Gouvernement (articulation des normes et nouveau champ de la négociation collective, évolution du dialogue social, sécurisation des relations de travail). Dans ce cadre, l'UDES a notamment renouvelé son attachement à une branche professionnelle forte aux capacités d'actions élargies.

L'Union entend également formuler des propositions à la rentrée sur l'apprentissage, la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi.



Cet été s'annonce donc studieux !

Hugues VIDOR,

Président de l'UDES, Vice-président du Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire

PENSER LE MONDE
DIFFÉREMENT,
ENTREPRENDRE
AUTREMENT.

CONGRÈS NATIONAL 2017

JEUDI 07 DÉCEMBRE
À LA MAISON DE LA MUTUALITÉ À PARIS

ACTUALITÉ

Réforme du marché du travail : l'UDES défend ses propositions auprès du Gouvernement 2

ENGAGEMENT

Un plan stratégique 2017/2020 pour l'UDES 2

ZOOM SUR

La FSICPA, le nouvel adhérent de l'UDES 3

EN RÉGION

L'UDES publie son baromètre social dans les entreprises de l'ESS en Auvergne-Rhône-Alpes..... 3

PAROLE À

Hugues Vidor, Président de l'UDES, sur les enjeux de la mandature qui s'ouvre pour l'économie sociale et solidaire 4

L'UDES EN QUELQUES LIGNES

L'UDES, l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire, regroupe 24 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 16 branches et secteurs professionnels. Avec plus de 60 000 entreprises, employant plus d'1 million de salariés, l'UDES est l'organisation multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Réforme du marché du travail : l'UDES défend ses propositions auprès du Gouvernement

Dans le cadre des concertations organisées par le Gouvernement avec les partenaires sociaux sur la réforme du marché du travail, l'UDES a rencontré le cabinet de la ministre du Travail le 28 juin dernier. À cette occasion, l'Union a défendu ses propositions relatives à l'articulation des normes et a notamment reformulé son attachement à une branche professionnelle forte disposant d'un champ d'actions plus vaste. L'UDES sera à nouveau reçue dans le courant du mois de juillet sur les axes 2 et 3 de la feuille de route du Gouvernement relatifs à l'évolution du dialogue social et à la sécurisation des relations de travail.



Dans le cadre de sa rencontre avec le cabinet de Mme Pénicaud, l'UDES a plaidé pour que la

branche professionnelle conserve un rôle régulateur important. Pour l'Union, il appartient aux partenaires sociaux de branche de définir les domaines dans lesquels la branche professionnelle doit garder la main et ceux sur lesquels elle entend laisser l'entreprise libre de négocier une norme, au plus proche de ses réalités. Les branches doivent conserver la primauté en matière de salaires minimaux, de classifications, de garanties collectives de protection sociale complémentaire présentant un degré élevé de solidarité, de prévention de la pénibilité, d'égalité professionnelle femmes/

hommes et de mutualisation des fonds de la formation professionnelle. L'UDES a été entendue sur ce point névralgique.

Lors de la prochaine concertation, qui portera notamment sur la simplification et le renforcement du dialogue social et économique, l'UDES défendra une simplification des instances représentatives du personnel pour les entreprises à partir de 50 salariés à travers la mise en oeuvre d'un regroupement de ces IRP. L'Union plaidera également pour un référendum à l'initiative de l'employeur pour les entreprises de moins de 50 salariés. Ces dernières ne sont en effet pas toujours en capacité de négocier en raison de l'absence de délégué syndical, d'élu du personnel ou de salarié mandaté. L'UDES souhaite aussi que les organisations patronales multiprofessionnelles soient davantage impliquées dans les négociations nationales interprofessionnelles. Dans ce cadre, l'Union souhaite qu'un de leur représentant siège au sein de la délégation employeur avec voix consultative.

Un plan stratégique 2017/2020 pour l'UDES

Le Président de l'UDES a présenté la stratégie de développement que l'Union souhaite mettre en oeuvre pour les trois prochaines années ainsi que sa vision à l'horizon 2020 lors de son Assemblée générale du 20 juin 2017. Les adhérents de l'UDES les ont adoptées à l'unanimité.

Dans sa vision prospective, l'UDES se définit en 2020 comme une organisation positionnée au cœur de l'ESS et du paysage patronal, au service de ses adhérents et engagée en faveur d'un dialogue social et économique renoué et efficient.

À cette fin, l'UDES a défini un plan stratégique sur 3 ans qui s'articule autour de 5 axes :

1. Accroître la légitimité et la notoriété de l'UDES en tant qu'acteur majeur du paysage patronal et amplifier son rôle d'organisation incontournable du secteur de l'ESS.
2. Faire valoir la légitimité de l'UDES à entrer et peser dans toutes les instances de concertation du dialogue social national et territorial pour assurer la représentation des employeurs de l'économie sociale et solidaire; renforcer sa position dans le dialogue social européen.
3. Renforcer la contribution de l'UDES à la définition

et à l'évaluation des politiques publiques en matière de travail, d'emploi, de formation, de protection sociale et de développement économique en portant les spécificités et les intérêts des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

4. Poursuivre le développement d'un syndicalisme de services au bénéfice des adhérents sur l'ensemble des champs de la fonction employeur.
5. Consolider le modèle économique de l'UDES, développer son rayonnement et adapter son organisation pour répondre à ces ambitions.



ZOOM SUR La FSICPA, le nouvel adhérent de l'UDES

Le Conseil d'administration de l'UDES, qui s'est réuni le 1^{er} juin 2017, a accepté à l'unanimité la demande d'adhésion de la FSICPA (Fédération des Structures Indépendantes de Création et de Production Artistiques). L'UDES rassemble désormais 24 groupements et syndicats d'employeurs de l'économie sociale et solidaire dans 16 branches et secteurs professionnels.

La FSICPA a vu le jour en 2015 et fédère les adhérents du Synavi (Syndicat National des Arts Vivants) et du SCC (Syndicat des Cirques et Compagnies de Création).

Cette fédération réunit 425 entreprises du spectacle vivant de toutes disciplines, tant sur le champ privé que sur le champ public, et plus de 3000 salariés. Actrice du dialogue social dans deux conventions collectives nationales (CCNEAC et CCNSVP), elle se donne pour objectifs de :

- Représenter et défendre ses adhérents dans les instances du paritarisme ;
- Porter la parole des compagnies et lieux indépendants

dans tous les espaces où sont en jeu leurs activités et leurs métiers et travailler à l'élaboration de solutions d'avenir pour le développement de l'activité artistique ;

- Améliorer le service à ses adhérents afin de faciliter leur appréhension du cadre légal et conventionnel et les aider à assumer au mieux leurs responsabilités d'employeurs.

Cette nouvelle adhésion renforce la légitimité de l'UDES en tant qu'organisation patronale multiprofessionnelle et enrichit le champ de la culture au sein de l'Union.

EN RÉGION L'UDES publie son baromètre social dans les entreprises de l'ESS en Auvergne-Rhône-Alpes

Après une première enquête en 2008, l'UDES a publié une deuxième édition du baromètre social dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire en Auvergne-Rhône-Alpes. Le but de cette enquête : interroger, qualifier et suivre les évolutions des pratiques sociales au sein des structures de l'économie sociale et solidaire.

QUELLE MÉTHODE ?

L'enquête a été conduite entre avril et juin 2016. Grâce à l'implication des OPCA (Organismes paritaires collecteurs agréés) Uniformation et Unifaf et de la mutuelle Chorum, près de 1 000 répondants, employeurs et salariés, y ont contribué. Ce travail a été initié en 2015 avec les services de l'État, par le biais de la DIRECCTE, et la Région Rhône-Alpes (avant la fusion) dans le cadre d'un pilotage paritaire avec les organisations syndicales de salariés (CFDT, CGT, CFTC, UNSA).

QUELS RÉSULTATS ?

À la suite de cette enquête sur le territoire, l'UDES dresse cinq constats :

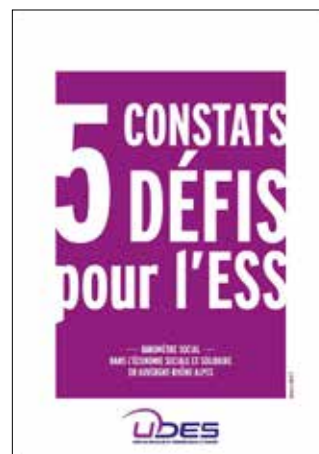
1. Un dialogue social vivant et innovant : les petites structures font de leurs effectifs réduits une force pour explorer de nouvelles pratiques sociales.
2. Un enjeu de professionnalisation des dirigeants bénévoles : dans un écosystème de plus en plus compétitif, les dirigeants bénévoles doivent anticiper les évolutions et intégrer de nouvelles compétences.
3. Des employeurs attentifs à la qualité de vie de leurs salariés : les employeurs se révèlent particulièrement actifs dans la prévention des risques pour les salariés.

4. L'insertion sociale, une mission à part entière : les employeurs font de l'insertion sociale une priorité, quand elle ne constitue pas leur cœur d'activité.

5. L'ESS, une économie attractive et porteuse de sens : les collaborateurs témoignent d'un fort attachement à l'utilité sociale poursuivie par leur structure.

ET APRÈS ?

Afin de transformer ces résultats en actions concrètes au service du territoire, l'UDES poursuit la mise en place d'un Espace régional de dialogue social dans l'économie sociale et solidaire en Auvergne-Rhône-Alpes avec les organisations syndicales de salariés. Lieu d'échange et de co-construction de projets, cet espace paritaire vise à trouver des réponses novatrices aux défis de l'emploi et du dialogue social sur le territoire.



Hugues Vidor, Président de l'UDES, sur les enjeux de la mandature qui s'ouvre pour l'économie sociale et solidaire

Hugues Vidor, Président de l'UDES, met en lumière les propositions défendues par l'Union dans le cadre de la mandature qui débute afin de développer l'économie sociale et solidaire. Il revient également sur la place donnée à l'ESS dans l'organigramme gouvernemental et son rôle dans la valorisation de ses modes d'entreprendre.



Que pensez-vous de la place donnée à l'économie sociale et solidaire au sein du Gouvernement ?

La promotion et le développement de l'économie sociale et solidaire ont été confiés à la charge du ministre d'État à la Transition écologique et solidaire,

M. Nicolas Hulot. Si nous avons longtemps plaidé pour que l'ESS reste rattachée au ministère de l'Économie et des Finances, nous avons pris acte de cette décision et travaillerons d'arrache pied avec le cabinet de M. Hulot afin que l'économie sociale et solidaire poursuive son développement.

Nous avons été déçus d'apprendre que le secteur ne bénéficierait pas d'un secrétariat d'État dédié. Au regard de l'étendue des compétences du ministère de la Transition écologique et solidaire, cela aurait pourtant été une décision salutaire. Cependant, un.e Haut-Commissaire à l'économie sociale et solidaire devrait être nommé.e à la rentrée. Nous espérons qu'il/elle pourra engager un travail collectif favorable au développement de l'ESS avec l'ensemble des acteurs du secteur et qu'il/elle poursuivra les nombreux travaux engagés ces dernières années notamment au sein du Conseil supérieur de l'ESS.

Quelles sont les principales propositions de l'UDES pour développer l'économie sociale et solidaire ?

Nous demandons à ce que les entreprises de l'économie sociale et solidaire soient inscrites dans les dispositifs de droit commun, à l'instar de la transformation du CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi)/ CITS (Crédit d'impôt taxe sur les salaires) en baisse générale des charges pour toutes les entreprises. Il s'agirait d'une reconnaissance pleine et entière de la dimension économique des entreprises de l'ESS.

Nous plaidons également pour une consolidation des moyens dédiés aux politiques publiques de la protection sociale, notamment celles assurées par les départements. L'objectif est de pérenniser la mission de cohésion sociale assumée par les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Afin de se développer les TPE/PME de l'économie sociale et solidaire doivent diversifier leurs sources d'investissement dans une logique pluriannuelle. Il faut

ainsi favoriser l'investissement de ces entreprises en fonds propres ou quasi fonds propres en développant les outils existants comme le livret d'épargne citoyenne pour le financement d'entreprises innovantes et responsables, le NovESS, le fonds ESS de la Caisse des dépôts et consignations, le financement participatif ou encore les titres associatifs.

Comment la puissance publique peut-elle oeuvrer en faveur de l'économie sociale et solidaire ?

La puissance publique dispose de différents moyens pour accompagner le développement de l'activité des entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire. Elle pourrait notamment développer la commande publique en direction de l'ESS en accordant un poids plus important aux clauses à caractère social et territorial pour l'attribution des marchés, en définissant spécifiquement pour l'ESS une part de 15% en nombre de marchés publics ou encore en sensibilisant les donneurs d'ordre publics à l'économie sociale et solidaire.

Dans les régions, il est important que les politiques territoriales de l'économie sociale et solidaire puissent être confortées. Il s'agirait de systématiser l'introduction d'un volet ESS dans l'ensemble des schémas d'action publique (contrats de ville, contrats de développement territoriaux, schémas d'aménagement, contrats de plan État-Régions ...) ou encore de poursuivre les conférences régionales sur l'économie sociale et solidaire.

Quel peut être le rôle de l'économie sociale et solidaire afin de mieux valoriser les spécificités de ses modes d'entreprendre ?

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire doivent apprendre à valoriser leur impact social, sociétal et environnemental. Dans ce but, et à partir de travaux déjà menés par des acteurs de l'ESS et des chercheurs, il serait intéressant d'élaborer des "boîtes à outils" référençant les méthodologies de mesure de ces impacts. Il serait également judicieux de poursuivre l'expérimentation autour des Contrats à impact social en tant qu'outil d'évaluation et de financement complémentaire pour les entreprises de l'ESS. Enfin, nous proposons de faire de l'agrément ESUS (Entreprise Sociale d'Utilité Sociale défini dans la loi ESS du 31 juillet 2014) un critère solide de reconnaissance d'utilité sociale d'une entreprise et de l'impact de ses missions d'utilité sociale sur son modèle économique.